



HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est par les présentes donné par la soussignée de l'entrée en vigueur du règlement suivant:

- Règlement numéro 1005-2026 modifiant le règlement numéro 512 et le plan de zonage

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC du Haut-Saint-Laurent, conformément au certificat de conformité délivré à la Ville de Huntingdon le 19 juin 2026.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site Web de la ville www.villehuntingdon.com, en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 23, rue King, Huntingdon Québec, J0S 1H0, durant les heures d'ouverture, ou en faire une demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villehuntingdon.com.

Donné à Huntingdon, ce 30 juin 2026.

(Original signé)

Claudine Beaudin
Greffière par intérim